

COMPTE RENDU DU CE DU 26-02-2015

Point 1: Approbation des procès verbaux

- ✓ PV de novembre
 - 10 votants, 10 pour l'approbation du PV

Point 2: Information sur la prise en charge de la file IDE du 3949

- ✓ Le but est que la file IDE soit sous-traitée par un sous-traitant en totalité (à l'heure actuelle, cela représente 20% des appels de la file IDE)
- ✓ Les agents de la plateforme (env. 6) seront formés pour être en capacité de reprendre à terme la totalité de la file RAC et ainsi décharger totalement les agences de cette file. Ces agents de la plateforme seront positionnés sur le module FRG 1 et FRG2 courant 2015.
- ✓ Le processus devrait démarrer au 01/07/2015

➤ **Intervention SNU** : Est-ce que la file recours et la file placement restent en agence?

DR : Oui, le prestataire prendra en charge que la file IDE, le reste en agence.

➤ **Intervention SNU** : Est-ce qu'il y aura une clause dans leur contrat concernant la déontologie ?

DR : A ce jour, elle est déjà inscrite dans leur contrat.

➤ **Intervention SNU** : A ce jour, le prestataire ne va pas jusqu'au bout des actes métiers, par exemple la reprise des droits lors d'une réinscription. Quel est le choix de la région ?

DR : Le choix de la région sera qu'ils seront amenés à aller au bout des actes métiers.

➤ **Intervention du SNU** : Si le temps dégagé en agence concerne la file RAC, et donc les agents indemnisation, pouvez-vous nous expliquer en quoi du temps sera dégagé en agence en faveur de l'accompagnement ?

DR : Le temps libéré sera en cascade : 6 agents vont libérer 6 plages RAC en agence donc les agents indem vont récupérer des plages EID et donc les agents intermédiation auront des plages pour l'accompagnement. **Les agents indemnisation apprécieront !**

➤ **Intervention SNU** : Nous demandons un tableau récapitulatif au prochain CE sur le taux de charge (détail du volume représenté par chaque file du 3949) car cela n'est pas indiqué sur le tableau de bord mensuel, planning des formations, organisation ... ?

DR : Oui, cela sera présenté au prochain CE

Point 3 : Information sur l'évolution des emplois du référentiel métier

- ✓ 9 emplois ont été créés et 13 fiches actualisées, essentiellement sur la filière support.
- ✓ Pas d'avenant au contrat de travail, éventuellement postes qui apparaîtront sur la BDE en cas de besoin

➤ **Intervention SNU** : le concepteur de formation est un poste au niveau CIDC ou régional ?

DR : Il s'agit d'un poste spécifique CIDC

Point 4 : Information sur le projet Upload

- ✓ Les demandeurs pourront transmettre depuis leur espace personnel leur bulletin de salaire lors de l'actualisation (déjà le cas de puis la version SI d'octobre 2014), l'avis de changement de situation, les justificatifs suite à absence à entretien, ainsi que les documents concernant les recours gracieux (version SI de mars 2015).

- ✓ Il y aura une attente pour les documents téléchargés par les demandeurs, et cette attente sera traitée par l'ELD.

➤ **Intervention SNU** : Sur le document, il est précisé à plusieurs reprises que le traitement sera effectué soit en plateforme, soit en agence, quelle organisation est retenue en région ?

DR : en agence, selon l'organisation actuelle du site

➤ **Intervention SNU** : Il serait judicieux de réaliser une information sur les sites à destination des conseillers.

DR : l'information sera réalisée lors de la démultiplication du 19 mars.

➤ **Intervention SNU** : A l'heure actuelle, il est précisé lors de l'actualisation par internet que les demandeurs peuvent transmettre leur bulletin de salaire ou attestation employeur en l'ayant scanné auparavant. Hors, s'ils transmettent leur attestation employeur par scan, il n'y a pas d'alerte pour les informer de transmettre l'attestation originale à l'agence. Cela génère de l'insatisfaction de la part des demandeurs. Serait-il possible d'avoir une évolution donnant ces éléments aux demandeurs ?

DR : Une DEF (demande d'évolution fonctionnelle) a été réalisée.

Point 5 : Information sur la mise en place de l'entretien professionnel

- ✓ La loi du 05 mars 2014 met en place l'entretien professionnel. L'employeur est tenu de proposer à ses salariés par écrit cet entretien tous les 2 ans.
- ✓ L'entretien porte sur les perspectives d'évolution professionnelle (cela ne doit pas porter sur l'évaluation du travail du salarié).
- ✓ Tous les 6 ans, l'état des lieux vérifie que le salarié a bénéficié d'au moins 2 des 3 éléments suivants :
 - suivi une action de formation
 - acquis des éléments de certification par la formation ou laVAE
 - bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle

A défaut, l'employeur sera sanctionné et dans l'obligation d'abonder le compte CPF de l'agent.

➤ **Intervention SNU** : Qu'entend-on par progression professionnelle ?

DR : Cela peut être de l'évolution horizontale ou verticale

➤ **Intervention SNU** : Pouvez-vous nous donner un exemple concret, par exemple sur le poste de conseiller ?

DR : si on prend la fiche de poste du référentiel métier, avec l'ensemble des compétences, le conseiller ne maîtrise pas forcément toutes les activités, et donc peut évoluer au niveau de ses compétences et donc sans progression salariale.

➤ **Intervention SNU** : la progression professionnelle n'est pas de l'évolution de compétences. Si on prend la fiche du conseiller emploi, elle est désormais scindée en 2 (conseiller demande et conseiller entreprise), de fait les conseillers ne pourront jamais atteindre l'ensemble des compétences.

Lors des bilans à 6 ans, on peut s'attendre à des frictions, car nous ne sommes pas d'accord sur la notion de progression professionnelle.

Suite à la demande du SNU, la DR s'engage à mettre à l'ordre du jour du CE de mars la détection de potentiel.

Point 6/ Commission formation:

- ✓ Les agents peuvent effectuer leur demande de CPF, en utilisant le formulaire DIF disponible sur l'intranet (en attente des infos d'Uniformation), en recommandé avec accusé de réception.
- ✓ Les agents de statut public ont toujours accès au DIF, en attendant les décrets d'application du CPF.
- ✓ La direction a 30 jours pour répondre, sans réponse cela vaut acceptation.
- **Intervention SNU** : Concernant le CPF des demandeurs d'emploi, la mise en œuvre est compliquée en agence, nous disposons de peu d'informations.

DR : nous sommes en attente d'une nouvelle instruction de la DG, il y a une négociation en cours avec le fond de sécurisation professionnelle (FPSPP) concernant notamment l'abondement des DE n'ayant pas

d'heures de CPF. Il n'y a pas de nouveau dispositif contrairement à ce que laissait entendre les annonces du ministre du travail.

Information importante concernant les formations internes sur le CEP (conseil en évolution professionnelle) 4 jours pour tous les conseillers : les formations sont prévues sur Lille pour l'instant, mais la DR voit s'il est possible de les organiser en région...

Point 7/ : Point RH

- ✓ Remise du tableau des médecins du travail, Adesti a le marché pour le bassin de Rouen et non plus l'AMSN. A noter une multiplication des médecins (un par site pratiquement), ce qui posera problème pour avoir une vision d'ensemble des conditions de travail...
- ✓ Le bilan de la campagne de promotion a été remis sur table, ce point sera abordé lors du prochain CE

Point 8/ : Information sur la marche générale de Pôle Emploi

- ✓ Annonces Rebsamen : plan de lutte contre le chômage de longue durée

➤ **Intervention SNU** : qu'en est-il des formations gratuites annoncées par le ministre ?

DR : il n'y a rien, à part l'existant, à savoir AFC ou AIF, et gestion des places disponibles AFPA.

Les demandeurs d'emploi apprécieront !

- ✓ Prise en charge de la franchise assurance prolongée jusqu'au 31/01/17.

Actu régionale :

- ✓ situation du marché du travail : légère baisse de -0.4% de la defm (cat A)

➤ **Intervention SNU** Concernant les radiations, le SNU demande où en est le travail effectué sur l'analyse en région

DR : c'est bientôt bouclé et devrait être abordé au CE de mars

Point immo :

- ✓ Dieppe : déménagement possible courant aout
- ✓ Elbeuf : déménagement possible courant juillet
- ✓ Harfleur : déménagement possible en juin ou juillet
- ✓ Luciline est prévu désormais pour octobre.

Concernant le projet Luciline/Cauchoise/Darnétal/Maromme :

✓ Luciline est sous-dimensionné, la direction conserve donc le site de Cauchoise. Sachant que les petits sites ne sont plus à l'ordre du jour pour la DG, il faudra donc un effectif supplémentaire pour Cauchoise. La direction nous informe que le projet immo de Darnétal est débloqué, et que l'effectif cible sera de 40 agents, contre 60 à l'heure actuelle.

✓ 20 agents de Darnétal devront donc bien aller sur le site de Cauchoise d'ici octobre. La direction n'a pas plus d'éléments à nous fournir ce jour, suite à notre demande, la direction devrait nous remettre un dossier plus complet lors du chsct du 12 mars.

✓ Maromme ne sera que peu impacté, car ce site récupérera 52 demandeurs d'emploi de Montigny.

✓ La direction envisage d'affecter une partie des demandeurs d'emploi des Hauts de Rouen à Cauchoise

➤ **Intervention SNU** : il serait bon de penser aussi aux demandeurs, il ne nous paraît pas judicieux d'imposer des déplacements supplémentaires à ces demandeurs, cela pourrait générer des tensions.

- ✓ Il y aura des fiches de vœux pour Darnétal et Cauchoise
- ✓ Répartition prévue pour l'instant : - Cauchoise : 30 à 35 agents
- Darnétal : 40 agents
- Luciline : 35 à 40 agents

Point9/ : Information sur le budget prévisionnel 2015 du CE

- ✓ Le budget prévisionnel des ASC est de 1 331 190.37 euros
Les mêmes prestations sont reconduites pour 2015, une prestation pour les agents qui sont licenciés pour invalidité est créée.
- ✓ Le budget prévisionnel de fonctionnement du CE est de 111 844.36 euros.
- ✓ Un accord de partenariat avec l'association des retraités de Pôle Emploi a été présenté, afin que les retraités bénéficient de la billetterie sans ou avec participation. Les élus ne sont pas d'accord sur le sujet. Le SNU est pour que les retraités aient accès à la billetterie (piscine et cinéma) avec participation, selon un principe de solidarité. La décision est repoussée en attendant une rencontre avec le président de l'association.

Point 10/ :Commission des dons

- un dossier présenté : avis favorable à l'unanimité

Point 11/ :Questions diverses

- Conseillers dédiés : qu'en est-il de la grille d'entretien pour les ELD ?
DR : la grille a été envoyée sur les 3 sites en avance de phase, elle servira de support, cela n'est pas une grille de cotation.
- Conseillers dédiés : le SNU vous a demandé lors du précédent CE la répartition exacte du nombre de conseillers dédiés entreprise par site sur la région ?
DR : c'est un oubli de notre part, vous aurez cette répartition lors du prochain CE.
- Journées de sécurisation : au bout 6 journées organisées, il y avait 6 versions différentes, les agents aimeraient une stabilisation des informations données.
DR : cela s'améliore car pas de changement de version depuis 2 semaines.
- Nous vous avons demandé lors du précédent CE un point sur le déploiement de l'accompagnement des agences, qu'en est-il ?
DR : nous avons oublié, cela sera fait pour le prochain CE.

Prochain CE le 26/03/2015.

Votre contact pour ce CE: Myriam ZIATI – Dorothée LECLERC

Le SNU Pôle Emploi FSU Haute-Normandie

90 avenue de Caen 76100 Rouen

Syndicat.SNU-HNormandie@pole-emploi.fr

Le Service Public? Une idée d'avenir!